

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

CABINET *CSH*

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
FORESTIERE *K*

Cahier de charges particulier
relatif à la convention d'aménagement et de transformation conclue
entre le Gouvernement de la République du Congo et la Société
LIKOUALA TIMBER, pour la mise en valeur de l'Unité Forestière
d'Aménagement Betou, située dans la zone II (Ibenga-Motaba) du
Secteur Forestier Nord.

Article premier : L'organigramme général de la Société, joint en annexe, se
présente de la manière suivante :

- Un poste de Président Directeur Général ;
- Une Direction Générale ;

La Direction Générale comprend :

- une direction d'exploitation ;
- une direction des industries ;
- une direction commerciale ;
- une direction administrative et financière.

La Direction d'Exploitation comprend :

- un service forêt ;
- un service entretien mécanique ;
- un Cellule d'aménagement

La Direction des industries comprend :

- un service de transformation ;
- un service électronique ;
- un service de mécanique générale.

La Direction administrative et financière comprend :

- un service administratif ;
- un service du personnel ;
- un service comptabilité ;
- un service production ;

A

- un service informatique ;
- un service approvisionnement ;
- un service transit ;
- un service médical

Les Directions et services sont communs aux deux Unités Forestières d'Aménagement attribuées à la Société.

Article 2 : La Société s'engage à recruter des diplômés sans emplois en foresterie.

Article 3 : La Société s'engage, à qualification, compétence et expérience égales, à recruter en priorité les travailleurs et les cadres de nationalité congolaise.

La Société s'engage en outre à financer la formation des travailleurs, à travers l'organisation des stages au niveau local ou à l'étranger.

A cet effet, elle doit faire parvenir, chaque année, à la Direction Générale de l'Economie Forestière le programme de formation.

Article 4 : La Société s'engage à poursuivre la construction de la base-vie en matériaux durable selon les normes d'urbanisme, pour son personnel, comprenant :

- une infirmerie ;
- un économat ;
- une école ;
- un système d'adduction d'eau potable ;

La base-vie devra être électrifiée et dotée d'une antenne parabolique

La Société s'engage également à construire une case de passage équipée et meublée pour les agents des eaux et forêts, selon un plan présenté par la Direction Générale de l'Economie Forestière.

Elle s'engage en outre à appuyer les populations à développer les activités agropastorales autour de la base-vie.

Article 5 : Les investissements se chiffrent à FCFA 5.757.000.000, dont 1.164.000.000 F CFA d'investissements prévisionnels, définis en fonction des objectifs à atteindre, aussi bien en matière de production de grumes que de transformation de bois, sur une période de 5 ans, et 4.593.000.000 F CFA d'investissements déjà réalisés.

Le calendrier de réalisation de ces investissements est présenté en annexe.

Article 6 : Le calendrier technique de production et de transformation des grumes se présente comme suit :

8

Désignation		2005	2006	2007
Production grumes	Volume-fût	100.000	100.000	100.000
	Volume commercialisable	70.000	70.000	70.000
Grumes exports		6.320	6.320	6.320
Grumes entrées usines		63.680	63.680	63.680
Production sciages		22.288	22.288	22.288
Sciages verts		14.859	14.859	14.859
Sciages séchés		6.429	6.429	6.429
Menuiserie		1.000	1.000	1.000

S'agissant de la production des grumes, le volume commercialisable représente 70% du volume-fûts.

Après l'adoption du plan d'aménagement durable de l'Unité Forestière d'Aménagement, des nouvelles prévisions de production seront établies, ainsi qu'un nouveau calendrier de production.

Article 7 : La coupe annuelle sera de préférence d'un seul tenant. Toutefois, elle pourrait être répartie en un ou plusieurs tenants dans les zones d'exploitation difficile tels que les montagnes ou les marécages.

Article 8 : Les essences prises en compte pour le calcul de la taxe forestière sont celles indiquées par les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 9 : Les diamètres minima d'abattage sont ceux fixés dans les textes réglementaires en matière forestière en vigueur.

Article 10 : La création des infrastructures routières dans l'unité forestière d'aménagement ne devra nullement donner lieu à l'installation anarchique des villages et campements, plus ou moins permanents, dont les habitants sont souvent responsables de la dégradation des écosystèmes forestiers tels que les défrichements anarchiques, le braconnage, les feux de brousse.

Toutefois, lorsque la nécessité se fera sentir, l'installation de nouveaux villages et campements le long des routes et pistes forestières ne pourra avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'Administration des Eaux et Forêts, après une étude d'impact sur le milieu, conjointement menée avec les autorités locales.

Article 11 : Des activités agropastorales seront entreprises autour des bases-vies des travailleurs, afin de contrôler les défrichements et d'assurer l'utilisation rationnelle des terres.

Ces activités seront réalisées suivant un plan approuvé par la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Likouala, qui veillera au suivi et le contrôle de celui-ci.

Article 12 : Conformément aux dispositions de l'article 19 de la convention, la Société s'engage à livrer le matériel suivant et à réaliser les travaux ci-après au profit des collectivités et populations locales et de l'Administration Forestière.

A.- Contribution au développement socio-économique départemental de la Likouala

En permanence

- livraison chaque année des médicaments à la sous-préfecture de Bétou, à hauteur de FCFA deux millions cinq cent mille (FCFA 2.500.000)

Année 2005

Août – Septembre

- assainissement de Bétou, à hauteur de FCFA quinze millions (FCFA 15.000.000)
- assainissement d'Enyellé, à hauteur de F CFA quinze millions (FCFA 15.000.000)

Année 2006

2^e trimestre

- construction du poste de santé de Betikoumba ;

4^e trimestre

- construction du poste de santé de Bolomo.

N.B : Les constructions des écoles et des postes de santé seront réalisées sur la base des plans établi par la Préfecture de la Likouala le coût d'une école est estimé à F CFA 20.500. 000 et d'un poste de santé F CFA 18.500.000.

B.- Contribution à l'équipement de l'Administration Forestière

En permanence

- livraison, chaque année, de 2000 litres de carburant aux Directions Départementales de l'Economie Forestières de la Cuvette -Ouest et des Plateaux, soit 1000 litres par Direction ;

Année 2006

1^{er} trimestre

- Construction de la Brigade de l'Economie Forestière d'Epena, sur la base du plan établi par la Direction Générale de l'Economie Forestière.

4^e trimestre

- Finition des travaux de construction de la Brigade de l'Economie Forestière de Betou et de trois cases pour le logement des agents des Eaux et Forêts.

Dans le cadre du contrat de transformation industrielle n° 4/MEF/DGEF/DSAF-SLRF du 24 mars 1998, conclu avec le Gouvernement de la République du Congo et la Société Likouala Timber et abrogé par la présente convention, celle-ci a livré le matériel et réalisé des travaux au profit des populations locales et de l'Administration Forestière, dont le détail est présenté en annexe 1.

Article 13 : Les dispositions du présent cahier de charges particulier doivent obligatoirement être exécutées par la société, conformément à l'article 72 de la loi n° 16-2000 du 20 novembre 2000, portant code forestier.

Fait à Brazzaville, le 19 septembre 2005

Pour la Société,

Pour le Gouvernement,

Le Directeur Général,

Le Ministre de l'Economie Forestière
et de l'Environnement,

Alessio FUSER

Henri DJOMBO

Annexe I : Matériel et travaux réalisés au profit de l'Administration Forestière et des populations locales dans le cadre du contrat de transformation industrielle des bois n° 4/MEF/DGEF/DSAF-SLRF du 24 mars 1998

A.- Contribution à l'équipement de l'Administration forestière

- Livraison à la Direction Générale de l'Economie Forestière de :
 - trois (03) ensembles informatiques (PC) avec système d'exploitation Window 95 et logiciel Pack office y compris l'onduleur et imprimante ;
 - une (01) photocopieuse format moyen ;
 - trois (03) GPS ;
 - trois (03) machines à dactylographier (mécanique) ;
 - quatre (04) presses à briques
 - un (01) véhicule de marque Toyota doubles cabines.
- Construction partielle de la Brigade des Eaux et Forêts de Betou (logements des agents et bureaux administratifs ;
- Contribution à hauteur de F CFA cinq millions (F CFA 5.000.000) au financement de la formation des agents de la Direction des Forêts et de la Direction Départementale de l'Economie Forestière de la Likouala en matière d'inventaire forestier, de cartographie et du SIG.

B.- Contribution au développement socio-économique départemental

- Contribution à l'achèvement du collège de Betou à hauteur de F CFA cinq millions (F CFA 5.000.000) ;
- Réhabilitation du Centre de Santé intégré de Betou à hauteur de F CFA cinq millions (5.000.000) ;
- Contribution à l'acquisition d'un émetteur de la Préfecture de la Likouala (F CFA 5.000.000) ;
- Trois cents (300) tables bancs à la Préfecture de la Likouala ;
- Financement des travaux de la boucle de la Likouala à hauteur de F CFA Trente millions (F CFA 30.000.000)

A



Annexe 2 : Investissements déjà réalisés

1.- Exploitation forestière

N°	DESIGNATION	TYPE	VALEUR	DATE D'ACQUISITION
1	BULL CAT	D8K	100 000 000	2002
2	BULL CAT N°1	D7G	60 000 000	2000
3	BULL CAT N°2	D7G	95 000 000	2001
4	BULL CAT N°3	D7G	90 000 000	2001
5	BULL CAT N°4	D7G	100 000 000	2002
6	BULL CAT N°5	D7G	102 000 000	2002
7	BULL CAT N°6	D7G	120 000 000	2004
8	BULL CAT N°7	D7G	120 000 000	2004
9	BULL CAT	D7H	20 000 000	2000
10	BULL CAT	D6D	50 000 000	2000
11	DEBARDEUR N°1	528B	75 000 000	2002
12	DEBARDEUR N°2	528	90 000 000	2002
13	DEBARDEUR N°3	528	80 000 000	2001
14	DEBARDEUR N°4	528B	80 000 000	2004
15	CHARGEUR CAT	980C	120 000 000	2002
16	CHARGEUR CAT	966C	80 000 000	2000
17	CHARGEUR CAT	966E	100 000 000	2002
18	CHARGEUR CAT	966D	60 000 000	2000
19	CHARGEUR CAT	950	30 000 000	2000
20	CHARGEUR CAT	950B	60 000 000	2002
21	CHARGEUR CAT	950B	60 000 000	2003
22	CHARGEUR CAT	930	40 000 000	2001
23	CHARGEUR CAT	IT 28	50 000 000	2003
24	CHARGEUR KOMATSU	W180	70 000 000	2000
25	ELEVATEUR PPM	PPMA 530	80 000 000	2000
26	ELEVATEUR MANITOU N°1	MB60H	50 000 000	2000
27	ELEVATEUR MANITOU N°2	M450CP	30 000 000	2003
28	ELEVATEUR LUGLI	405	40 000 000	2003
29	NIVELEUSE CAT	120 G	40 000 000	2002
30	NIVELEUSE CAT	12 G	60 000 000	2003
31	NIVELEUSE FIATALIS	FG85	40 000 000	2003
32	COMPACTEUR	CA25PD	20 000 000	2003
33	EXCLAVATOR CAT	215B	30 000 000	2003
34	TRACTOPELLE JCB	3CXTB	20 000 000	2002
35	IVECO MAGIRUS	2320D19	10 000 000	2000
36	MERCEDES	1928	5 000 000	2000
37	MERCEDES	2629	15 000 000	2000
38	IVECO BENNE	PC75	20 000 000	2001
39	IVECO EUROTRAKER N°5	260EH37	2 000 000	2002
40	IVECO EUROTRAKER N°1	260EH34	2 000 000	2002
41	IVECO BENNE N°4	330.364	20 000 000	2003
42	IVECO BENNE N°2	330.364	22 000 000	2003
43	IVECO BENNE N°3	330.364	20 000 000	2003

44	LAND CRUISER N°1	HZJ79L.TJMRS	15 000 000	2002
45	LAND CRUISER N°2	HZJ79L.TJMRS	15 000 000	2002
46	LAND CRUISER N°3	HZJ79L.TJMRS	29 000 000	2004
47	HILUX N°1	LM166	10 000 000	2002
48	HILUX N°2	LM166	10 000 000	2003
49	HILUX N°3	LM166	10 000 000	2003
50	RENAULT RERAX N°1	350.34T6X4	60 000 000	2003
51	RENAULT RERAX N°2	350.34T6X5	60 000 000	2003
52	RENAULT RERAX N°3	350.34T6X4	60 000 000	2003
		Total	2 647 000	000

2.- Transformation

DESIGNATION	QUANTITE	VALEUR	ANNEE D'ACQUISITION
Scie de tête	2	365 000 000	de 2000 a 2003
Automation	2	112 000 000	de 2001 a 2003
monolames	4	137 000 000	de 2001 a 2002
ébouteuses	2	40 000 000	de 2001 a 2002
scie de reprise	1	50 000 000	2000
scie horizontale	1	100 000 000	2002
Aspiration	1	112 000 000	2004
Chaudière	1	80 000 000	2004
Séchoirs	4	220 000 000	2004
Affûteuse	2	40 000 000	2001
Hangars (cimente)	5000 m ²	320 000 000	de 2000 a 2002
Palan	1	15 000 000	2002
groupes	4	80 000 000	de 2001 a 2004
assainissement site		125 000 000	2002
habitations	4	120 000 000	de 2001 a 2004
Menuiserie		30 000 000	2004

Annexe 3 : Investissements prévisionnels

DESIGNATION	2005		2006		2007		2008	
	QTE	VALEUR	QTE	VALEUR	QTE	VALEUR	QTE	VALEUR
raboteuse	2	150.000.000	1	75.000.000	0		0	
Camion	4	145.000.000	2	70.000.000	0		2	70.000.000
Véhicule	1	29.000.000	1	29.000.000	1	29.000.000	1	29.000.000
Séchoir	4	220.000.000	4	220.000.000	4	220.000.000	4	220.000.000
Groupes	1	60.000.000	2	60.000.000	0		1	60.000.000
Engins Lourd	0		1	120.000.000	1	120.000.000	1	120.000.000
Hangar	600m ²	30.000.000	3500m ²	200.000.000	0			
ligne de scie			1	300.000.000	0		1	300.000.000
bennes			3	90.000.000				
Route missa	49 KM	700.000.000						
Site Missa		150.000.000						

Annexe 4 : Détail des emplois

DESIGNATION	EMPLOIS A CREER				TOTAL
	2005	2006	2007	2008	
1.- DIRECTION GENERALE					
Directeur Général	1				1
Directeur Général Adjoint	1				1
Directeur Administratif et Financier	1				1
Administrateur	1				1
Chef du Personnel	1				1
Chef Comptable	1				1
Comptable	1				1
Caissière	1				1
Gestionnaire	1				1
Secrétaire administratif	1				1
Commis bureau solde	1				1
Commis bureau	2				2
Informaticiens	4				4
Opérateur radio	1				1
Médecin chef de centre médical	1				1
Infirmier	1				1
Sage femme	1				1
Chauffeur liaison	1				1
Sous-total	22				22

2.- EXPLOITATION
2.1.- PROSPECTION

Responsable Cellule d'Aménagement	1				1
Homologue du responsable de la Cellule d'Aménagement	1				1
Chef d'Aménagement Adjoint chef Prospection	1				1
Chef Prospection	1				1
Pointeur, chef d'équipe	2				2
Boussolier	1				1
compteurs	6				6
Pointeur	1				1
Layonneur	4				4
Guide	1				1
Chasseur	1				1
Manoeuvre	1				1
Sous-total	21				21

2.2.- PRODUCTION FORESTIERE

Directeur d'Exploitation	1				1
Directeur d'Exploitation Adjoint	1				1
Chef de Production	1				10
Conducteurs bull	10				4
Aides Conducteurs bull	4				1
Conducteur Tracteur à pneus	1				2
Aides conducteurs 528	2				5
Abatteurs	5				5
Aide abatteurs	5				3
Commis abattage	3				3
Commis d'étêtage	3				3
Commis débardage	3				3
Tronçonneurs	5				2
Aides tronçonneurs	2				2
Marqueurs	2				
Chef de parc	1				
Chef des équipes	1				2
Layonneurs	2				3
Commis bureau chiffres	3				3
Conducteurs niveleuses	3				2
Aides Conducteurs niveleuses	2				3
Chauffeurs grumiers	5				
Aides Chauffeurs grumiers	5				
Chef roulage	1				
Réparateur scie sthil	1				
Chauffeur benne	1				
Aide Chauffeur benne	1				
Chauffeur citerne	1				
Pompiste	1				
Aide mécanicien	1				
Cryptoligeur	1				
chasseur	1				
Sous-total	79				79

3.- SCIERIE

Chef de scierie	1				
Cochef de scierie	1				
Chef séchoir	1				
Chef affûteur	1				
Adjoint chef affûteur	1				
Chef de Production	1				
Chef de Parc Débités	1				
Chef de Parc à grumes	1				
Chef coliseurs	4				
Commis de bureau	1				

Commis cubeurs	2				2
Commis Parc à grumes	3				3
Commis Parc débutés	3				3
Commis Parc	2				2
Aide commis cubeur	1				1
Marqueur	1				1
Marqueur Parcs	3				3
Scieurs	6				6
Scieurs multilames	3				3
Scieurs de reprise	3				3
Scieur scie horizontale	1				1
Aides Scieurs	3	5	5		13
Déligneurs	5				5
Ebouteurs	3				3
Mécaniciens	4				4
Affûteurs	3				3
Soudeur	1				1
Tôlier	1				1
Electriciens	3				3
Conducteurs	8				8
Tronçonneurs	3				3
Cercleurs	2				2
Coliseurs	16				16
Magasiniers	2				2
Trieurs	20				20
Trieur ébouteur	1				1
Aides mécaniciens	2	2			4
Aides électriciens	2	1			3
Aide conducteur	1	3	4		8
Manœuvre séchoir	1				1
Manœuvres	7				7
Sous-total	129	11	9		149

4.- ATM (GARAGE)

Chef magasin central	1				1
Chef mécano lourd	1				1
Chef mécano engins légers	1				1
Commis de bureau	1				1
Mécaniciens	8				8
Soudeurs	2				2
Tourneur	1				1
Electricien auto	1				1
Vulcanisateurs	2				2
Centraliste	2				2
Magasiniers	2				2
conducteur	1				1
chauffeur	1				1
Pompiste	1				1

Aides mécaniciens	7				7
Aides électricien auto	1				1
Aide réparateur scie sthil	1				1
Aide soudeur	1				1
Aide tourneur	1				1
Aides pompiste	1				1
Sous-total	37				37

5.- MENUISERIE

Chef construction, menuiserie et gardiennage	1				1
Menuisier	1				1
Mécanicien	1				1
Aide menuisier	2				2
Sous-total	5				5

6.- CONSTRUCTION

Maçon	11				11
Charpentiers	2				2
Ferrailleurs	2				2
Plombier	1				1
Aide maçon	6				6
Aides Plombiers	3				3
Aide charpentier	1				1
Aide peintre	1				1
Aide magasinier	1				1
Sous-total	28				28

7.- SERVICES GENERAUX

Cuisiniers	4				4
Lavandière	3				3
Hygiéniste	2				2
Gardes meubles	2				2
Domestiques	4				4
Jardinier	1				1
Gardiens	13				13
Sous-total	29				29

8.- GARDIENNAGE

Ecogarde	20				20
TOTAL	370	11	9		390

A

Annexe : Organigramme Général de la Société Likouala-Timber (Betou)

